

Déclaration gouvernementale

Cut-up (en ordre alphabétique)

ADHERENCE : « La culture, porteuse de valeurs, est un facteur d'intégration et favorise la cohésion de notre société. L'accès à la culture constitue un droit fondamental (...) La culture offre aux personnes venant d'ailleurs une grille de lecture plus cohérente du Luxembourg. »

ARTISTE : « Une politique culturelle responsable s'engage activement pour tous les acteurs culturels qui apportent au pays une plus-value artistique et créatrice (...) Un guichet unique pour artistes sera mis en place. Un vademecum pratique à l'intention de celles et de ceux qui se destinent à un métier de l'art sera publié (...) »

ATTRACTIVITE : « Dans un monde globalisé, nos seuls atouts sont souvent la créativité, le savoir et le savoir-faire qui sont devenus les nouvelles matières premières ; ainsi la culture (...) forme une ressource stratégique pour l'avenir de notre société (...) La culture est une plus-value au service de l'attractivité du Luxembourg (...) Elle contribue largement à la qualité de la vie au Luxembourg si importante pour l'attractivité du Luxembourg en tant que centre économique et financier (...) »

DIPLOMATIE : « La dimension culturelle sera intégrée dans les actions et missions de promotion du Luxembourg à l'étranger par les différentes entités constituées, en vue de renforcer l'attrait de notre site économique et financier ; des délégations d'artistes et d'acteurs culturels participeront à ces missions (...) La présentation de la richesse, de la diversité et de la complexité de notre culture se fera à l'étranger en collaboration étroite avec les représentations diplomatiques et touristiques ainsi que les Maisons du Luxembourg. »

DIVERSIFICATION ECONOMIQUE : « Créatrice d'emplois et facteur économique, la culture représente un partenaire important pour le tourisme culturel et un atout pour la diversification de l'économie luxembourgeoise (...) Le Gouvernement examinera la possibilité de susciter de nouveaux créneaux économiques dans le domaine de la culture (comme p.ex. la création d'un "port franc" à Luxembourg). »

IDENTITE(S) : « Le Musée Trois Glacis sera achevé suivant les lignes directrices du programme élaboré dans le cadre du nouveau projet de loi de financement relatif à l'achèvement du Musée de la Forteresse de Luxembourg dans le réduit du Fort Thüngen et de la mise en valeur de certaines parties de la forteresse du Luxembourg. »

LUXEMBOURGEOIS : « Le Gouvernement entreprendra les mesures nécessaires pour donner à un nombre accru de personnes, luxembourgeoises et non luxembourgeoises, la possibilité d'apprendre le luxembourgeois en tant que moyen d'intégration et de communication. Les travaux sur le grand dictionnaire du luxembourgeois en cinq langues (luxembourgeois, allemand, français, anglais et portugais) seront menés à leur terme (...) Le master en études luxembourgeoises offert par l'Université du Luxembourg sera poursuivi (...) »

MECENAT : « Des actions concertées entre la nouvelle Fondation de Luxembourg et le Fonds culturel national exploiteront les nouvelles pistes possibles pour le développement du mécénat. »

POSITIVE ATTITUDE : « La pratique de la culture (des jeunes) engendre une attitude de vie positive et une participation active, critique et constructive des jeunes à la vie de la société. »

PROMESSES : « Le Gouvernement accordera une priorité à la construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale, projet qu'il convient d'accélérer. En vue de permettre d'approfondir les synergies existantes avec l'Université du Luxembourg et les Centres de Recherche publics, le statut de la Bibliothèque nationale, appelée à devenir Bibliothèque nationale et universitaire, pourra être adapté (...) Les Archives nationales recevront leur nouvelle demeure à Belval. Le projet de loi portant sur les relations entre les archives de l'État et les services publics sera finalisé (...) Le projet relatif au Musée national de la Résistance sera entamé. »

STATISTIQUES : « Soucieux de disposer d'une meilleure vue des liens existant entre culture et développement social et économique et pour mieux les comprendre, le Gouvernement réaffirme la nécessité de disposer d'informations fiables, cohérentes et régulières à travers la production de statistiques et d'études sur le champ culturel. »

ZONE : « L'espace culturel Grande Région continuera sa politique commune et intégrée des différentes régions constitutives (...) Les collaborations entre artistes créateurs du Luxembourg et de la Grande Région seront encouragées. »